

# Mairie de Méry-sur-Cher

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Date de convocation : 23 juin 2020

### **Présents** :

M.AIT-SLIMANE, Maire, M. BEGUIN, Mmes AZEVEDO, GRENON, adjoints  
MM.DUMERY, GAPTEAU, LE PONNER, PIERREL, VIGORIE  
Mmes BOUILLOT, CHANTEREAU-PRIEUR, DAGOUSSET, GRIMONT,

**Absent excusé** : Mme TAILLEMITE a donné son pouvoir à M. AIT-SLIMANE  
Mme CLEMENTINO a donné son pouvoir à Mme GRIMONT

Secrétaire de séance : Mme GRIMONT

Ouverture de la séance à 19h

### **Ordre du jour** :

#### **Approbation du budget 2020**

Monsieur le Maire présente le budget 2020

En investissement, il s'équilibre à hauteur de 95513,17€, correspondant dans les grandes lignes, en dépenses :

Aux remboursements des prêts pour un montant de 54472.42€, de « restes à réaliser » sur l'exercice 2019 d'un montant de 12000€, correspondant aux travaux de voirie réalisés par la CDC Vierzon Sologne Berry et de la reprise du déficit de 2019 pour 11110.75€.

En recettes :

Au versement du « fond de compensation de la TVA » FCTVA pour un montant 19530.92€, des amortissements pour un montant de 13650.72€ et du versement de la section de fonctionnement pour un montant de 32520.78€.

En fonctionnement, il s'équilibre à hauteur de 505572.41€, correspondant dans les grandes lignes, en dépenses :

Aux charges de personnel pour un montant de 200500€, achats et énergies pour 49200€, virement à la section investissement pour 32520.78€ et les charges de gestion courante pour un montant de 28600€.

En recettes :

Aux recettes fiscales pour un montant de 152495€, l'attribution de compensation de la CDC Vierzon Sologne Berry pour un montant de 90000€ et des dotations de l'Etat d'un montant de 56377€.

Vote du budget de fonctionnement 2020 :

Approuvé à l'unanimité

Vote du budget d'investissement 2020 :

Approuvé à l'unanimité

**Vote des taxes:**

Le Maire présente la situation et rappelle les résultats du compte administratif 2019. Il rappelle également que les recettes de la taxe d'habitation seront compensées par l'Etat dans le cadre de sa suppression. Si l'endettement et les charges de fonctionnement sont maîtrisés, l'épargne brut (excédent de fonctionnement) est très faible au regard des besoins d'autofinancement des projets de la commune. Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux des taxes foncières bâti et non bâti.

Taxe foncière bâti (TFB) : de 12.24% à taux de 13.46%

Taxe foncière non bâti (TFNB) : de taux de 24.74% au lieu de 22.50%

12 pour

1 contre

1 abstention

**Vote des subventions aux associations :**

ADMR : 100€

Secours Populaire : 150€

Facilavie : 150€

Approuvé à l'unanimité

**Vote indemnités Conseiller Délégué :**

Délégations données par le Maire à un conseiller municipal, pour le suivi de l'entretien de la commune.

Monsieur le Maire propose pour ses indemnités, le taux de 3% (maxi à 6%) de l'indice I027 soit 126.68€ brut.

Approuvé à l'unanimité

**Vote représentants au CNAS. (Comité National d'Action Social):**

Représentant des agents : Véronique Callard

Représentant des élus : Marie-Claude Grenon

Approuvé à l'unanimité

### **Foyer rural :**

Une note de la Préfecture, nous accorde la possibilité de louer de nouveau le foyer rural. Il conviendra de respecter les consignes sanitaires à appliquer obligatoirement par les personnes présentes (pas de bals et de soirées dansantes, places assises, distance d'un siège entre chaque convive...)

La commune devra s'assurer que toutes les règles seront bien respectées et devra procéder à la désinfection avant et après la location.

Une participation aux coûts de désinfection, d'un montant de 30€, sera demandée à chaque location.

Un avenant sera annexé au contrat de location.

Approuvé à l'unanimité

### **Divers :**

➤ Dans le cadre d'absence au conseil municipal, le maire informe l'équipe municipale que chaque conseiller ne peut détenir qu'un seul pouvoir et qu'il convient de remplir le document prévu à cet effet.

➤ 2 conseillers municipaux étaient désignés pour siéger au STIS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) Le syndicat nous rappelle que Méry sur Cher est représenté par un seul conseiller. Amanda Grimont démissionne de son poste au SITS pour laisser comme seul titulaire Olivier Vigorie.

➤ M. le Maire nous informe des conclusions de l'expert concernant la procédure engagée par un riverain de la RD 2076.

➤ Les élus ont la possibilité de cotiser pour une souscription multiple et collective sécurité plus (56€ le maire et 15€ les adjoints). Le Maire informe les membres du conseil municipal que la souscription est à leur charge.

➤ Le SCB (Syndicat du Canal de Berry) invite les élus communaux à une réunion le 6 juillet prochain à 18h, pour échanger sur l'entretien du canal de Berry (entretien global et vélo-route)

➤ Afin de construire un programme pluriannuel d'entretien des voies communales, le Maire a demandé une formation au SDE18 (Syndicat Départemental de l'Energie) sur leur logiciel « latitude18 ». Elle aura lieu le 30 juin de 9h00 à 12h00 en distanciel.

➤ Monsieur le Maire devant la recrudescence des dépôts sauvages sur le « champ de foire » propose d'installer à proximité des bennes à verre un panneau annonçant l'interdiction des dépôts sauvages.

Il rappelle qu'il sera très vigilant sur la propreté de la commune et que des décisions seront prises dès septembre.

➤ 5500 visites sur le site internet de la commune depuis le 1<sup>er</sup> semestre. La page la plus regardée est celle concernant les élus, le coût est de 55€/an. Les informations sur le trail seront insérées dans le menu « agendas ». A l'approche des dates, tous les événements seront annoncés sur la page d'accueil.

Approbaton à l'unanimité pour le maintien du site internet

- Le Bouffard est depuis le 18 juin propriété de la CDC Vierzon Sologne Berry. Une 2<sup>ème</sup> visite sera organisée pour les membres du conseil municipal, le mardi 30 juin à 19h00.
- Isabelle Azévédo, adjointe au Maire, était présente au dernier conseil d'école de l'année scolaire. Une projection des effectifs de notre école a été présentée par la Directrice. L'effectif de notre école serait de 65 élèves. 22 en maternelle (4 petites sections, 9 moyennes sections, 9 grandes sections) et 43 en primaire (12 CP, 9 CE1 et 22 CE2/CM1/CM2)
- Sur proposition de François Dumon, président de la CDC Vierzon Sologne Berry, le Maire a accepté de représenter les communes rurales dans l'élaboration du PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat)
- Des administrés s'interrogent sur la mutualisation des vidanges dans le cadre du SPANC. Des précisions seront données.

Fin du conseil à 21h30

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 10 juillet à 17h00